

Règlement paddle

Le matériel est mis à disposition par l'ASPTT, il comporte :

- 1 paddle
- 1 gilet de sauvetage
- 1 sifflet
- 1 leash
- 1 Pagaie
- Combinaisons (shorty) seront achetées prochainement

Les conditions pour la pratique du paddle sont :

- savoir nager
- bonne condition physique
- aucune contre indication médicale

1) Les sorties seront organisées par un responsable qui choisira le lieu, la date en fonction des conditions météo (vent, marées)

Les sorties pourront être annulées le jour même si la météo est incertaine

2) Le nombre sera limité à 7 personnes par sortie (hors encadrant)

3) Ces sorties seront faites en eau plate (golfe du Morbihan, rivière, lac)

4) Il sera impératif de porter pendant toute la sortie son gilet de sauvetage et de s'assurer que le leash est toujours en place

5) La durée de la sortie sera d'environ deux heures en comptant

la mise en place

- 6) Après cinq sorties et avec l'accord du responsable, l'adhérent pourra emprunter seul un paddle gonflable ou rigide
- 7) L'adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité et rester dans la zone de navigation autorisée
- 8) Le matériel devra être nettoyé et rincé après chaque sortie
- 9) Tout problème devra être signalé aussitôt sur le cahier (emprunt) ou par téléphone à l'encadrant
- 10) Pour les premières sorties apporter un sac étanche avec un rechange, une bouteille d'eau et un téléphone portable
- 11) La section paddle est ouverte aux mineurs accompagnés d'un parent.

Tarifs :

Première séance (initiation) : 25€ (licence FSASPTT incluse)
Les séances suivantes seront au prix de 10€ l'unité